

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 636

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 36 BIS

Au début de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« Ces dispositions »,

les mots :

« Les modalités d'application du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.